

Experimental Alcohol Hand Wipe Solution

HMIS		NFPA	Equipement de protection individuelle
Santé	1	1	None Required
Risque d'incendie	3	3	
Réactivité	0	0	

Numéro de révision: 1

Date de révision: 2004-09-29

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PREPARATION ET DE LA SOCIETE/ENTREPRISE

Nom du produit: Experimental Alcohol Hand Wipe Solution

MSDS #: I-00017001

Code du produit: I-00017001

Utilisation recommandée: Produit de soins personnels.

Producteur, importateur, fournisseur:

US Headquarters
JohnsonDiversey, Inc.
8310 16th St.
Sturtevant, Wisconsin 53177-0902
Phone: 1-888-352-2249
MSDS Internet Address:
www.johnsondiversey.com

Canadian Headquarters
JohnsonDiversey - Canada, Inc.
2401 Bristol Circle
Oakville, Ontario L6H 6P1
Phone: 1-800-668-3131

Téléphone en cas d'urgence: 1-800-851-7145 (Prosar); 1-651-917-6133 (Int'l Prosar); 01-800-710-3400 (México)

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Aperçu des premiers secours

DANGER. LIQUIDE ET VAPEUR INFLAMMABLES. PEUT CAUSER L'IRRITATION DES YEUX, ET DE LA PEAU.

Principales voies d'entrée: Yeux. Peau. Inhalation. Ingestion.

Contact avec la peau: Peut irriter modérément la peau.

Contact avec les yeux: Peut irriter modérément les yeux.

Inhalation: Inconnu.

Ingestion: L'ingestion peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.

3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Composants Dangereux

Composants	N° CAS	% en poids	DL50 Orale	DL50 Cutanée	CL50 Inhalatoire
Alcool éthylique	64-17-5	70 - 80%	7060 mg/kg (rat)	Non disponible	20 g/kg/10H (rat)
Glycol propylénique	57-55-6	1 - 5%	20 g/kg (rat)	20.8 g/kg (rabbit)	Non disponible

4. PREMIERS SECOURS

Contact avec les yeux: Rincer immédiatement à grande eau . Si l'irritation persiste, consulter un médecin .

Contact avec la peau: Rincer abondamment à l'eau. Si l'irritation persiste, consulter un médecin .

Inhalation: Les premiers secours ne sont pas nécessaires .

Ingestion: Faire boire immédiatement une tasse d'eau ou de lait . Consulter un médecin .

Conditions médicales aggravées: Les personnes présentant des difficultés de la cutané préexistantes peut être plus susceptible aux effets irritants .

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction appropriés: Utiliser un produit chimique sec, du CO₂, de l'eau pulvérisée ou de la mousse d'alcool.

Dangers spécifiques: Tenir le produit et les récipients vides à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

Risques Inhabituels: Aucun à notre connaissance.

Méthodes particulières d'intervention: Aucune méthodes spéciale n'est requise .

Équipements spéciaux pour la protection des intervenants: Comme pour tout incendie, porter un respirateur à air comprimé, MSHA/NIOSH (approuvé ou équivalent), ainsi qu'une combinaison complète de protection

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité: Aucune.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles: Assurer une ventilation adéquate. Enlever toute source d'ignition. Utiliser des outils anti-étincelants et un équipement à l'épreuve des explosions.

Méthodes de nettoyage: Mettre à terre et relier les conteneurs lors de transvasements. Absorber l'écoulement avec un matériau inerte (p.e.sable sec ou terre), puis mettre dans un conteneur pour déchets chimiques. Terminer le nettoyage par un rinçage à l'eau .

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation:

Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. L'utilisateur doit se laver parfaitement après les manipulations . Ne pas y goûter ni l'avaler . Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation. Pour éviter l'ignition des vapeurs organiques par la décharge d'électricité statique, toutes les parties en métal des équipements utilisés doivent être mises à terre. POUR UTILISATION COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE SEULEMENT .

Stockage:

Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Protéger de la chaleur. Conserver hors de la portée des enfants.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Mesures d'ordre technique:

Ventilation adéquate du local .

Equipement de protection individuelle

Protection des yeux:	Aucune condition particulière dans les conditions normales d'utilisation
Protection des mains:	Aucune condition particulière dans les conditions normales d'utilisation
Protection de la peau et du corps:	Aucune condition particulière dans les conditions normales d'utilisation
Protection respiratoire:	Aucune condition particulière dans les conditions normales d'utilisation
Mesures d'hygiène:	A manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité

Composants	N° CAS	ACGIH	OSHA	Mexico
Alcool éthylique	64-17-5	1000 ppm (TWA)	1900 mg/m ³ 1000 ppm (TWA)	1900 mg/m ³ (TWA)

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État physique:	Liquide	Aspect:	liquide
Couleur:	Incolore	Point/intervalle d'ébullition:	indéterminé
Odeur:	Caractéristique	Point/intervalle de fusion:	indéterminé
Densité:	0.879	pH:	6.7
Dilution pH:	Pas d'information disponible	Densité:	0.879
Masse volumique apparente:	Pas d'information disponible	Température de décomposition:	indéterminé
Densité gazeuse:	Pas d'information disponible	Température d'auto-inflammabilité:	Pas d'information disponible
Vitesse d'évaporation:	Pas d'information disponible	Solubilité:	soluble
Solubilité dans d'autres solvants:	Pas d'information disponible	Teneur (%) en COV (composés organiques volatils):	76.0%
Viscosité:	Pas d'information disponible	Point d'éclair:	65 (°F)18.3 (°C)
Coefficient de partage (n-octanol/eau):	Pas d'information disponible		

10. STABILITE ET REACTIVITE

Stabilité: Le produit est stable

polymérisation: Une polymérisation dangereuse ne se produit pas

Produits de décomposition dangereux: Aucun raisonnablement prévisible

Conditions à éviter: Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë ORALE , Estimée à un niveau supérieur à 5000 mg/kg. , Dermal, Toxicité orale exprimée en DL50 > 2000 mg/kg .

Information sur les composants: Voir la Section 3

Toxicité chronique: Inconnu

Effets spécifiques

effets cancérogènes: Aucun connu

effets mutagènes: Aucun connu
Toxicité reproductrice: Aucun connu
Effets sur l'organe-cible: Aucun connu

Composants Dangereux

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Information environnementales En cas d'utilisation adéquate, ce produit ne provoque pas d'effets négatifs sur l'environnement

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Déchets de résidus / produits non utilisés:

Le produit non dilué est réglementée par les lois concernant l'environnement et le transport en tant que déchet allumable . Éliminer selon les dispositions prévues par les différentes réglementations fédérales, provinciales, locales ou d'État .

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

DOT/TDG: S' il vous plait, consulter le document d'expédition pour les renseignements à jour sur le transport

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Inventaires internationales

Tous les éléments de ce produit sont énumérés dans les inventaires suivants: États-Unis (TSCA) , Canada (DSL/NDL) .

Réglementation des É.-U.

Proposition 65 de la Californie: Ils n'y a pas des ingrédients qui sont assujettis à la déclaration en suivant 'Proposition 65' de Californie

LOI DU DROIT DE SAVOIR DE L'ÉTAT

Composants	N° CAS	MARTK:	NJRTK:	PARTK:	RIRTK:	ILRTK:	CTRTK:
Alcool éthylique	64-17-5	Listed	Listed	Listed	Listed	Listed	Listed
Eau	7732-18-5	-	-	-	-	-	-
Glycol propylénique	57-55-6	-	-	Listed	Listed	-	-

CERCLA / SARA

Composants	N° CAS	% en poids	RQ	Section 302/TPQs	Section 313
Alcool éthylique	64-17-5	70 - 80%	100 LBS		

CAA HAP/CAA ODS/CWA Priority Pollutants: None

Canada

WHMIS: B2 liquides inflammables.



16. AUTRES INFORMATIONS

Cause de la révision: non applicable
Préparé par: NAPRAC
Conseils supplémentaires: Aucune

Avis au lecteur: Ce document a été préparé de sources considérées techniquement sérieuses. Il ne constitue pas une garantie, énoncée ou tacite, de l'exactitude des renseignements ci-incluses. Les conditions actuelles d'usage et de maintenance sont hors du contrôle du vendeur. L'utilisateur doit s'assurer qu'il possède toutes les données en cours, en regard de son utilisation particulière et qu'il respecte tous les règlements fédéraux, des états, provinciaux et municipaux.